

Séance du 27 MAI 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-sept mai à 20 h, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni salle de réunion du conseil municipal sous la présidence de M. BOULEFRAKH Malik, Maire.

Etaient présents : Malik BOULEFRAKH, Martine CHOPLIN, Daniel KLEINMANN, Grégory GERARDOT, Marie-France LINARD, Delphine LEMMEL, David FERRY, Christine THOMAS, François JEANDEL, Elise DOPP, François LEGRAND, Frédéric LIBRY et Anne SZYMCZUK

Etai(ent) absent(s) : /

Etai(ent) absent(s) excusé(s) : Michel OUDIN et Sylvie ZINS

Procuration(s) : M. Michel OUDIN a donné procuration à Anne SZYMCZUK

Mme Sylvie ZINS a donné procuration à Malik BOULEFRAKH

M. François LEFGRAND est arrivé au cours du vote de la délibération n°7-Décision modificative

M. Grégory GERARDOT est arrivé au cours du vote de la délibération n°8- Convention Point Eau Incendie

Le quorum étant atteint, le conseil municipal de Rehainviller peut délibérer.

M. le Maire informe l'Assemblée que la séance est enregistrée suivant l'autorisation légale prévue à l'article L. 2121-18-3 du CGCT : « Sans préjudice des pouvoirs que le maire tient de l'article L. 2121-16 du CGCT, ces séances peuvent être retransmises par les moyens de communication audiovisuelle. »

LISTE DES DELIBERATIONS

N°1 : Nomination du secrétaire de séance (Approuvée à l'unanimité)

N°2 : Adoption du procès-verbal du 10 Avril 2025 (Approuvée à l'unanimité)

N°3 : Fonction publique : Autres catégories de personnels (4.4) : Création d'un poste de vacataire pour la gestion du matériel roulant (Approuvée à l'unanimité)

N°4 : Fonction publique : Autres catégories de personnels (4.4) : Contrat d'apprentissage CAP Accompagnant Educatif Petite Enfance 2025-2026 (Approuvée à l'unanimité)

N°5 : Fonction publique : Personnel titulaire (4.1.1) : Création d'un emploi d'adjoint des Services Techniques Principal de 1^{ère} classe (Approuvée à l'unanimité)

N°6 : Fonction publique : Personnel titulaire (4.1.1) : Création d'un Compte Epargne Temps (Approuvée à l'unanimité)

N°7 : Finances Locales : Décisions Budgétaires (7.1) : Décision modificative n°1 Budget du Service Eau (Approuvée à l'unanimité)

N°8 : Domaine et patrimoine : Actes de Gestion du Domaine Public (3.5.2) : Convention Point Eau Incendie rue du Laxatte (Approuvée à l'unanimité)

N°9 : Autre Domaines de compétences : Culture (8.9) : Dénomination de la Salle du Foyer Socio Culturel (Rejetée A 10 VOIX CONTRE, 3 VOIX POUR , 2 ABSTENTIONS)

N°10: Délégation du Conseil Municipal en vertu des articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales

N°11 : Questions et informations diverses

La séance fût levée à 21h20.

Le Maire

BOULEFRAKH Malik